

Combattre les violences faites aux femmes dans les outre-mer

Déclaration du groupe CFDT

Selon les données de la banque mondiale des Nations Unies, le viol et la violence conjugale représentent un risque plus grand pour une femme âgée de 15 à 44 ans que le cancer, les accidents de la route, la guerre et le paludisme réunis. Ce bref rappel pour dire d'emblée que l'accent mis ici sur les territoires d'Outre-mer se situe bien dans le contexte d'un fléau universel.

Pour la CFDT, à l'issue de ce travail un premier constat s'impose : « ce n'est pas parce que les choses sont difficiles que nous n'osons pas, c'est parce que nous n'osons pas qu'elles sont difficiles ». La qualité de cet avis et du rapport qui lui sert de support en atteste.

Par la co-construction avec les acteurs concernés qu'ils soient publics ou associatifs, par visio-conférence ou en se rendant sur place, nos deux délégations ont relevé un défi, tant l'exercice pouvait sembler périlleux compte tenu de l'écueil de la stigmatisation que nous avons évité.

Au final les deux objectifs fixés sont atteints : établir un état des lieux et trouver les leviers d'actions pour mettre en place les dispositifs indispensables. Les quarante recommandations contenues dans l'avis doivent en constituer le socle.

Si les études et les constats montrent que la violence est une réalité, la volonté de changement de la société l'est tout autant. C'est aussi sur cette volonté que nous devons ensemble nous appuyer pour déconstruire les stéréotypes, faire évoluer les situations et susciter des initiatives régionalement. Les sociétés doivent en effet s'engager dans les processus d'évolution qui ne sont pas le problème du seul État.

Mais le rapport montre aussi que l'État lui-même ne joue pas pleinement son rôle (postes non pourvus, moyens inférieurs à ceux accordés en métropole...). Les événements actuels en Guyane montrent combien son désengagement est dangereux. La CFDT a voté l'avis.